

Registre des délibérations du
Conseil Municipal de NOUAINVILLE
Séance du 7 avril 2022

L'An deux mil vingt deux
et le sept du mois d'avril à 18h30,

Date de convocation

30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, Mme MAUROUARD Pascale, Mme GAIN Maryvonne, Mme COTTEBRUNE Nadège, M. NASLIN Didier, M. PASQUALOTTI Michel, M. COUÉ Maxime, Mme BENOIT Maryline, Mme JOLITON Christine, Mme PORTIER Isabelle, , M. DODÉ Gwénaél, M. LATROUITTE Pascal.

Absents : Mme LEGRAND Christine, Mme LABOULBÈNE Lydie, M. BONISSENT Marc.

Secrétaire de séance : Mme GAIN Maryvonne.

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2022 est approuvé à la majorité des membres présents.

1 Approbation du Compte de gestion 2021 du Budget Communal (N° 2022-11)

L'Adjointe au Maire, Mme MAUROUARD Pascale présente le Compte de Gestion 2021 au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

2 - Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Communal (N° 2022-12)

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2021 du budget communal qui lui est soumis, le Maire ne participant pas au vote. La réalisation de l'exercice 2021 fait apparaître :

Section de fonctionnement

Dépenses budget principal	212 122.92 €
Recettes budget principal	<u>256 060.43 €</u>

Résultat de fonctionnement = 43 937.51 €

Excédent reporté budget principal (N-1)	326 401.87 €
Résultat à affecter =	370 339.38 €

Section d'investissement

Dépenses	57 318.07 €
Recettes	<u>48 876.34 €</u>

Résultat d'investissement = - 8 441.73 €

Résultat antérieur	20 269.00 €
Solde d'investissement =	11 827.35 €

Reste à réaliser

Dépenses	2 352.60 €
Recettes	<u>0 €</u>

Solde du reste à réaliser = - 2 352.60 €

Besoin de financement = - 5 007.00 €

Hors de la présence de M. BAUDRY Jean-Marc, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

3 - Affectation du résultat (N° 2022-13)

Le résultat à affecter étant de 370 339.38 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter de la façon suivante au budget 2022 :

Résultat reporté au budget investissement (Article 1068)	5 007.00 €
Résultat reporté au budget fonctionnement (R002)	365 332.38 €

4 - Vote des taux d'imposition

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient directeur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est également sans impact pour le contribuable.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'était pas impacté par la réforme de la fiscalité locale.

Au vu des montants arrêtés dans le cadre du projet du Budget Primitif pour 2022, le produit fiscal attendu, nécessaire à son équilibre, s'établit à 123 574,00 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2022 à savoir :

- Foncier bâti : 34,91 %
- Foncier non-bâti : 21,62 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 34,91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 21.62 %

5 - Vote du Budget Primitif Communal 2022

Vu le projet de budget primitif 2022

Vu la note de présentation du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2022 équilibré en recettes et en dépenses et arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	665 989.38	665 989.38
INVESTISSEMENT	350 564.00	350 564.00
TOTAL	1 016 553.38	1 016 556.38

6 - Approbation du Compte de gestion 2021 du Budget Annexe Lotissement « Rue des Sources » (N° 2022-16)

L'adjointe au Maire, Madame MAUROUARD Pascale présente le Compte de Gestion 2021 du budget du lotissement Rue des Sources au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

7 - Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement « Rue des Sources » (N° 2022-17)

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2021 du budget Lotissement Rue des Sources qui lui est soumis, le Maire ne participant pas au vote. La réalisation de l'exercice 2021 fait apparaître :

- En section de fonctionnement : 87 613.36 € en dépenses et 54 613.33 € en recettes.
- En section d'investissement : 54 613.33 € en dépenses et 54 613.33 € en recettes.

8 - Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Lotissement Rue des Sources » (N° 2022-18)

Vu le projet de budget primitif 2022

Vu la note de présentation du budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de Budget Primitif qui lui est soumis :

- Les crédits votés en section de fonctionnement sont de 227 335.42 € en dépenses et recettes
- Les crédits votés en section d'investissement sont de 109 613.33 € en dépenses et recettes.

La séance est levée à 20h00